

GROUPE DE TRAVAIL EP

Réunion du 1 février 2019 Rennes

1 Fonctionnement du groupe

L'objectif de ce groupe de travail est de pouvoir échanger entre professionnels des collectivités sur des sujets liés à l'éclairage public.

Il est volontairement voulu que ce groupe n'intègre pas d'entreprise privée afin de pouvoir échanger ouvertement sur différentes thématiques.

Il est envisagé 2 réunions par an, dans des villes différentes. La prochaine réunion est fixée au 14 juin 2019, 9H30, à Vannes (à confirmer).

Il est proposé de poursuivre les réunions par des échanges mails à partir de la liste de diffusion du groupe. Pour ceux qui ne souhaitent pas intégrer cette liste, merci d'en faire part aux animateurs du groupe.

La liste des membres est jointe à ce compte rendu.

Propositions de sujets pour les prochaines réunions :

- l'organisation de l'EP dans les collectivités : régie / Privé , type d'organigramme
- les outils de gestion du patrimoine EP
- comment prioriser nos interventions en EP : Exemple de Ploemeur : intervention d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)
- prise de vue aérienne : quelles orientations en tirer ? Exemple de Nantes Métropole : étude du CEREMA
- point sur l'arrêté de décembre 2018
- le géo-référencement
- le volet communication dans la politique EP : mieux communiquer envers les élus et les usagers sur les abaissements/coups. Exemple de Saint Malo : étude du CEREMA sur l'acceptabilité par les habitants des réductions de puissance et l'exemple de Nantes Métropole sur un retour de concertation sur le sujet de la sobriété lumineuse menée par un doctorant en études urbaines nocturnes au service EPICE.

2 Gestion de l'énergie et des contrats

2.1. Présentation de la démarche de Rennes Métropole

(document de présentation joint au CR)

Marchés de fourniture d'électricité :

groupement de commandes de 5 collectivités, avec un lot spécifique EP, tarif bleu (y compris feux tricolores).

Volonté politique d'intégrer de l'électricité renouvelable : peu d'impact sur le montant du marché.

Il existe également un lot « Haute valeur environnementale » mais seulement pour les bâtiments

L'achat de l'énergie s'effectue sur le marché par les fournisseurs suivant le profil de facturation des contrats ce qui nécessite d'opter pour une prise de décision rapide lors de la passation des marchés, par exemple pour le cas de Rennes les offres étaient valables que 24 H.

Retour d'expérience :

Lors du changement de fournisseurs la reprise des points de livraison (PDL) s'effectue facilement , on retrouve des problèmes lors de la facturation et la reprise des index qui sont donnée par ENEDIS et qui sont des estimations, l'arrivée du compteur Linky va améliorer ce point.

GROUPE DE TRAVAIL EP

Sur Rennes 63 % des compteurs sont des compteurs Linky, ce qui facilite la facturation et le suivi. Le suivi des consommations via ces compteurs Linky permet de mettre en évidence des problèmes de fonctionnement du matériel et de pannes

(surconsommations, ou sous-consommations) ce qui permet à la collectivité d'avoir un premier retour sur le fonctionnement de son éclairage sans besoin particulier de télégestion.

En ce qui concerne les PNT (Perte Non Technique) : le fournisseur peut remonter jusqu'à 4 ans pour régulariser les branchements qui peuvent être mis en service sans contrat d'énergie

2.2. Présentation de la démarche de Saint Malo

(document de présentation joint au CR)

Chaque année une analyse des puissances est réalisée afin d'effectuer des ajustements si nécessaire. Cette analyse est réalisée à partir de la comparaison de 2 bases de données : celle de la puissance souscrite et celle de la puissance théorique.

La puissance de l'abonnement est donc comparé à la puissance calculée, et au relevé de terrain réalisé tous les ans lors de l'entretien annuel.. Si il y a + de 0,5 KVA d'écart, il y a demande de changement de contrat.

Les délais d'intervention pour le changement de puissance sont d'environ 6 mois, cela devrait être plus rapide avec Linky. De plus, avec les compteurs Linky, le changement de puissance est gratuit.

L'économie est estimée à 2600 € par an sur la ville de Saint Malo, pour 1/2 j d'analyse

2.3. Présentation de la démarche de Nantes Métropole

(document de présentation joint au CR)

Baisse de 15 % lors du 1^{er} appel d'offre, 3 % de gain lors du nouveau changement par rapport au tarif réglementé. Même difficulté que RENNES pour à avoir les bons indexes lors des changements

Les contrats sont gérés par un seul service, qui centralise les demandes

Baisse globale de 30 % de la consommation à patrimoine constant (la hausse de patrimoine est compensée par les déposes d'équipement).

Baisse réalisée par :

- diminution des puissances installées
- réduction de la puissance la nuit
- coupure au coeur de nuit

En ce qui concerne la partie branchement et relation avec le distributeur , l'analyse des besoins se fait dès la création du contrat en accompagnant les demandeurs et chefs de projets qui ne sont pas des spécialistes.

Pour ce qui est de la prise du contrat avec le fournisseur d'énergie Nantes Métropole a mis au point une procédure de centralisation et de contrôle pour optimiser le contrat et garantir une cohérence entre la puissance installée et la puissance consommée.

Pour ce qui est du suivi des consommations Nantes Métropole a investis dans un logiciel de suivi (Vertuoz d'Engie) mais ce logiciel demande encore des adaptations, une nouvelle version qui prendra plus en compte la spécificité de l'organisation de NM sera présentée en septembre. .

3 Optimisation de l'éclairage public

- supprimer les luminaires qui ne sont pas indispensables (luminaires arrières,...) dès la phase étude et sinon ceux existants sur le terrain.

La tendance est à supprimer l'éclairage sur les grands axes (rocade). Sur les voies sans piéton et vélo, il faut se poser la question St Malo a un indicateur de suppression du nombre de foyers.

- assurer la mise à jour des contrats

GROUPE DE TRAVAIL EP

- gestion des CEE : lors de travaux de rénovation, obligation aux entreprises de fournir les CEE (prescription du marché) .

Les CEE sont lourds à gérer et nécessitent beaucoup de temps car les dossiers sont à monter rue par rue et sont très détaillés
Expérimentation matériel : détecteur de présence.

Coupure au cœur de nuit :

Nantes : de 0h30 à 5h30, les ZAC, centres bourgs et les axes principaux restent allumés.

Rennes : la coupure s'adapte aux horaires de bus, 1h-5h (DLMM) et 2h-5h (JVS), dans certains secteurs

Saint Malo : un arrêté va être pris pour diminuer de 70 % l'éclairage au cœur de la nuit. Pas de coupure

Observation : Lors du passage à la technologie LED, doit-on continuer à garder la coupure au cœur de la nuit alors qu'une réduction de puissance sera possible avec la possibilité d'avoir plusieurs paliers et donc de générer plus d'économie que la coupure ? Une analyse plus fine des besoins en fonction aussi des secteurs à forts enjeux écologique devra sans doute être prise en compte.

4 Echanges divers

- Fin de Pulsadis : expérimentation en cours à Nantes Métropole via canal local RDS (Radio France) : tient compte de la luminosité locale

- Expérimentation avec ENEDIS sur le retour d'information du compteur Linky pour la détection de pannes d'éclairage

Pour obtenir les présentations, vous pouvez contacter : maryline.leaute@nantesmetropole.fr